

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 novembre 2025

Délibération
N° 25.131.3
En exercice ... 37
Présents 28
Votants 30
Pour 29
Contre 0
Abstention 1

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – SERVICE
TRANSITIONS**

ADOPTION DU PLAN VÉLO

Date de la convocation : 29/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 4 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

28 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Henri BEC.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 4 novembre 2025

Adoption du plan vélo

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment l'article 188 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu la délibération n° 20.190.3 du Conseil communautaire du 15 décembre 2020 relative à l'approbation du Plan climat-air-énergie territorial de La Domitienne ;

Vu la délibération n° 24.189.3 du Conseil communautaire du 5 novembre 2024 relative au renouvellement de la convention de partenariat « Hérault mobilités inclusives et solidaires » ;

Vu le rapport final du Plan Vélo ci-annexé ;

Considérant que La Domitienne mène une politique volontariste en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial ;

Considérant le financement accordé à La Domitienne à la suite de sa candidature à l'Appel à projet de l'ADEME AVELO 3 pour conduire un Plan Vélo ;

Considérant qu'un Plan Vélo est une politique publique de développement et de promotion du vélo qui s'appuie sur un schéma directeur cyclable et un plan pluriannuel d'investissements ; que ces outils stratégiques sont non opposables et poursuivent le déploiement équilibré, continue et sécurisé d'un maillage cyclable à l'échelle communautaire ;

Considérant que l'élaboration du Plan Vélo a été réalisé avec l'appui du cabinet d'études ITER et en concertation avec les communes et les habitants du territoire depuis le mois de juin 2024 ; que le résultat de ce travail de terrain, de concertation et d'élaboration du schéma directeur cyclable et de son plan pluriannuel d'investissements associé a été présenté et validé lors du comité de pilotage le 10 juin 2025 ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 5^{ème} vice-Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

S'abstient : Christian SEGUY,

À l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention),

I. APPROUVE l'adoption du schéma directeur cyclable et du plan pluriannuel d'investissements associé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le

13 NOV. 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

13 NOV. 2025

Signature du secrétaire de séance :

Henri BEC

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20251104-DELIB_25_13